
VINGT-QUATRE HEURES... VINGT-QUATRE HEURES... VINGT-QUATRE HEURES...

EN FRANCE

🕒 **PJL développement solidaire / biens mal acquis** : Le Parlement a adopté définitivement hier, par un ultime vote du Sénat, le projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, qui concrétise l'engagement de M. Emmanuel MACRON de porter l'aide publique au développement (APD) à 0,55 % du revenu national brut (RNB) d'ici la fin du quinquennat. "C'est un texte essentiel pour l'avenir de notre diplomatie", a souligné le ministre des Affaires étrangères Jean-Yves LE DRIAN en vantant "une loi à la fois stratégique et humaniste". Ce texte crée en outre un dispositif de restitution aux populations des avoirs saisis par la justice dans les affaires dites de "biens mal acquis" par des dirigeants étrangers, ce qui constitue "un moyen très concret pour lutter contre les ravages de la corruption et de la prévarication", a souligné M. LE DRIAN. En pratique, une ligne budgétaire spécifique, abondée par la revente des biens, est attendue dans le projet de loi de Finances sous la responsabilité du ministère des Affaires étrangères. Elle doit financer des "actions de coopération et de développement" dans les pays concernés, en matière de santé, d'éducation ou d'égalité femmes-hommes. Le premier cas concret devrait être celui de la Guinée équatoriale, si un arrêt de la Cour de cassation attendu le 28 juillet confirme la condamnation du vice-président Teodorin OBIANG et la confiscation de ses biens en France (cf. BQ du 12/02/2021). "C'est un cas d'école", reconnaît le sénateur (PS) du Loiret M. Jean-Pierre SUEUR, qui a œuvré très activement pour l'adoption du dispositif et salue "une avancée historique". "Je resterai vigilant quant aux modalités pratiques afin que les sommes restituées ne soient pas confondues avec le budget de l'aide publique au développement", a-t-il indiqué.

🕒 **Sénat / PJL République** : Le Sénat a adopté hier en nouvelle lecture, par 205 voix pour et 115 voix contre, la motion tendant à opposer la question préalable présentée par les rapporteurs du texte, les sénatrices (LR) du Val d'Oise Jacqueline EUSTACHE-BRINIO et (UC) de l'Yonne Dominique VERIEN. Une manière pour elles de protester contre la suppression par l'Assemblée nationale de 39 des 56 articles ajoutés par le Sénat. En particulier, les députés ont rétabli l'interdiction générale de l'instruction en famille, n'ont "retenu aucun des mécanismes adoptés par le Sénat en première lecture pour préserver le rôle des associations d'inspiration religieuse n'organisant pas l'exercice d'un culte et pour simplifier les démarches des petites associations établies de longue date " et "quasiment aucune mesure destinée à renforcer la police des cultes dans le prolongement de la loi de 1905".

🕒 **Covid / enquête préliminaire / menaces contre les parlementaires** : Le parquet de Paris a annoncé avoir ouvert hier une enquête pour "menaces de morts à l'encontre de personnes investies d'un mandat public", reçues depuis une semaine par des députés soutenant les mesures du gouvernement en faveur de la vaccination et de la mise en place du pass sanitaire. Les investigations ont été confiées à la Brigade de répression de la délinquance contre la personne (BRDP).

🕒 **Covid / MACRON** : Le parquet de Toulon a ouvert hier une enquête pour "injure publique" contre un afficheur varois qui a représenté le président de la République Emmanuel MACRON en Adolf HITLER sur deux grands panneaux pour dénoncer la contrainte vaccinale liée à la pandémie. Son auteur, qui s'était engagé aux côtés des gilets jaunes, est un habitué de longue date des campagnes polémiques sur ces deux panneaux qu'il s'est réservé pour commenter l'actualité à sa façon.